

**Service de la
communication interministérielle
de l'État en département**

var.gouv.fr
www

@Prefet83
Pendant la durée du confinement, adresser toute demande de presse à
question@scied83.net
Bd du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209 - 83070 TOULON Cedex

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon le 20 avril 2020

Covid-19 Mise en place d'un troisième point d'accueil éphémère pour les femmes victimes de violences conjugales à Puget-sur-Argens

La secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a souhaité que soient mis en place des points d'accueils éphémères dans les centres commerciaux pour les victimes de violences conjugales, dans des locaux permettant à la fois le respect de la confidentialité des échanges et celui des gestes barrière imposés par l'épidémie en cours.

Ainsi, afin de venir en aide aux victimes de violences conjugales qui peuvent être confinées avec leur agresseur, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femme-homme du Var a mis en place un espace d'accueil accessible à l'**Hypermarché Carrefour de Puget-sur-Argens**, partenaire de l'opération, qui met à disposition ses locaux.

Ce nouveau point d'accueil est le troisième dans le département, après celui mise en place à l'hypermarché Auchan de La Seyne-sur-mer ouvert le 6 avril dernier et celui du centre commercial Carrefour Grand Var ouvert le 14 avril 2020.

Les femmes victimes de violences conjugales y seront accueillies dans la plus grande discrétion par une juriste de l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV).

Ce point d'accueil gratuit sera proposé jusqu'à la fin du confinement, **les mardis et jeudis de 10h30 à 16h00, dès jeudi 23 avril 2020.**

Pour toute question relative à ce dispositif d'accueil éphémère, contacter la déléguée

départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Var : chantal.molines@var.gouv.fr

Par ailleurs et contre les violences conjugales, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femme-homme rappelle que des outils existent pour signaler, alerter, porter assistance ou écouter.

Victime ou témoin de violences au sein du couple ou de violences conjugales, appelez :

- pour une urgence, police secours : 17.

Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un SMS au 114, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.

- pour une mise à l'abri : 115

- pour une écoute et réorientation, de 9h00 à 19h00 : 3919

- pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre : www.arretonslesviolences.gouv.fr

- pour un rendez-vous juridique ou psychologique, contactez l'association d'aide aux victimes du Var de 9h à 17h, au 06 83 12 88 63 ou sur contact@aaviv.fr